

[Text]

use of lay advocates or legal paraprofessionals in association with certain of these clinics. It is clear that some years will be required to reach meaningful conclusions and that substantially greater support is required if this experimentation is to continue on an effective scale. For 1974/75 it is proposed to double the support for this program.

In 1973 the department commenced a summer exchange program between civil and common law schools for the purpose of providing law students with an understanding and appreciation of the other Canadian legal system and the perceptions of the people governed by that system. This is a two-summer program and last year 28 students from the common law schools attended Laval University and 19 civil law students attended the University of Manitoba for eight weeks. The program consisted of an introductory course followed by courses covering contracts, torts and property. These three areas were selected as providing a basis for understanding the entire legal system. The instruction was given primarily in the language of the legal system being studied; that is, generally in the students' second language. The department views the program as being not only bilingual and bicultural, but also to some extent cultural. A conscious effort was made, through organized social activities, to have the students mix with the local people.

• 2025

This summer the first-year program is being repeated. In addition, the students from both the civil and common law schools who participated in the program last year will attend the University of Ottawa for the second half of the program.

Also, in the summer of 1973 the department introduced a program through which law students, under the supervision of professors of law schools, conducted research of special interest to the Department of Justice. In all, some 45 law students were employed in this manner. The department believes this to be a worthwhile endeavour to encourage law students to consider legal research as a career, thus helping to meet the continuing and increasing need for the law to keep pace with social change. It is proposed to continue the program this summer.

Last year the department entered into an agreement with the Canadian Association of Police Chiefs whereby 83 law students were employed as police recruits with 44 police forces across Canada. We are well pleased with the first year of the program. From the point of view of the law students it provides an insight into police work that they can carry with them throughout their professional life. From the point of view of the police, it gives them an insight into the thinking of young people and, more particularly, young people trained in the law. All in all, it tends to narrow the gap between the legal profession, youth and the police.

[Interpretation]

tion juridique préventive ainsi que la participation de la collectivité à l'organisation de ces programmes. Le second porte sur la formation et l'emploi de juristes non professionnels ou d'auxiliaires juridiques dans le cadre de certaines de ces programmes. Il est évident qu'on ne parviendra à des conclusions significatives qu'au bout d'un certain nombre d'années et qu'un appui financier beaucoup plus important est nécessaire si l'on veut que cette expérimentation se poursuive de façon efficace. On propose pour 1974-1975 de doubler l'appui financier accordé à ce programme.

En 1973, le ministère a inauguré un programme estival d'échange entre des facultés de droit civil et de droit coutumier afin de procurer aux étudiants en droit une connaissance et une compréhension de l'autre régime juridique existant au Canada et leur permettre d'approfondir les mécanismes de pensées des individus pour ce régime. Il s'agit d'un programme s'étalant sur deux étés. L'année dernière, pendant huit semaines, vingt-huit étudiants des facultés de droit coutumier ont suivi des cours à l'Université Laval alors que dix-neuf étudiants des facultés de droit civil ont suivi des cours à l'Université du Manitoba. Le programme consistant en un cours d'introduction suivi de cours portant sur les contrats, les délits et les biens. Ces trois domaines ont été choisis parce qu'ils permettent de saisir le fonctionnement du régime juridique dans son ensemble. L'enseignement était donné surtout dans la langue du système juridique étudié; c'est-à-dire la langue seconde des étudiants. Le Ministère considère que ce programme a un caractère ambivalent, non seulement sur le plan juridique et linguistique mais aussi, dans une certaine mesure, sur le plan culturel. Grâce à l'organisation de certaines activités sociales, un net effort a été fait pour que les étudiants se mêlent aux habitants de la région.

Cet été, on répète la première année du programme. En plus, les étudiants des facultés de droit civil et de common law qui ont participé au programme de l'année dernière suivront des cours à l'Université d'Ottawa pour la deuxième partie du programme.

Au cours de l'été de 1973, le ministère a également instauré un programme grâce auquel des étudiants en droit, sous la surveillance de professeurs de facultés de droit, ont effectué des recherches pour le ministère de la Justice. En tout, quelque 45 étudiants en droit ont été ainsi employés. Le ministère estime que ce genre d'activité a toutes les chances d'encourager les étudiants en droit à considérer la recherche juridique comme une carrière en soi, ce qui permettra de faire face au besoin toujours croissant d'assurer l'évolution du droit en fonction de l'évolution sociale. On propose de poursuivre le programme pendant l'été de 1974.

L'année dernière le ministère a conclu avec l'Association canadienne des chefs de police une entente aux termes de laquelle 83 étudiants en droit ont été employés comme stagiaires par 44 services de police au Canada. Nous sommes très satisfaits des résultats obtenus la première année. D'une part, cela donne à l'étudiant un aperçu des travaux de la police dont il pourra tirer profit tout au long de sa vie professionnelle; d'autre part cela permet à la police de se faire une idée de la façon de penser des jeunes et plus particulièrement des jeunes étudiants en droit. En somme, cela tend à rapprocher les hommes de loi, les jeunes et les policiers.